

Le sport est dans ma nature

# Les Nouvelles du Comité

Juillet-Août 2021



## Espace Associations

- Actualité
- Rétrospective
- Evénements à venir
- Annonces

## AFFILIATION 2021-2022 : GESTAFILL EST OUVERT

La nouvelle saison 2021/2022 est maintenant ouverte, vous pouvez donc dès maintenant procéder au renouvellement de votre affiliation et enregistrer vos adhérents.

### Ouverture de la saison 2021/2022



A cause de la situation sanitaire, de nombreuses personnes n'ont peut-être pas réadhéré à votre association en 2020/2021. Leur imposer la licence 2020/2021 alors que la saison touche à sa fin nous semble inopportun et nuirait à la reprise de l'activité associative. C'est pourquoi les instances de la FNSMR ont décidé d'ouvrir Gestafill dès le 9 juin (date de la nouvelle phase de retour à la pratique sportive normalisée).

Si vos adhérents souscrivent une licence avec une assurance Individuelle Accident, ils seront donc couverts pour toute cette période.

Par ailleurs, les instances de la FNSMR ont également décidé de la gratuité de la part nationale de l'affiliation 2021/2022 (50€) pour toutes les associations.

Plus d'infos sur [Gestafill](#)



## LES NOUVELLES DU COMITÉ FONT PEAU NEUVE

Appel aux dirigeants des associations du réseau :

Vous êtes de plus en plus nombreux à lire les Nouvelles du Comité et nous vous en remercions. Nous avons le plaisir de vous annoncer une refonte des nouvelles pour la rentrée de septembre.

Comme ce mensuel vous est destiné, il nous semble évident de vous demander votre avis.

Voici un questionnaire (différent de celui des adhérents) qui nous permettra de mieux prendre en compte vos attentes : [Cliquez ici pour nous donner votre avis](#)

## LE CONGÉ DE PATERNITÉ

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le congé de paternité est allongé :

- sa durée passe de 11 à 25 jours à l'occasion de la naissance d'un enfant
- sa durée passe de 18 à 32 jours à l'occasion de naissances multiples (2 enfants ou plus).

De plus, le congé de paternité peut, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, être pris dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant, au lieu de 4 mois précédemment.

Pour aller plus loin : [Economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr)



Enfin, si la naissance intervient avant le 1<sup>er</sup> juillet alors qu'elle était prévue à partir de cette date (naissance avant terme par exemple), le salarié peut bénéficier de la nouvelle durée du congé de paternité (soit 25 jours ou 32 jours, selon le nombre d'enfants).

## MANIFESTATIONS 2021-2022

**Randonnée Gourmande**

**Rencontre des sections Marche Nordique en Normandie**

**Course d'Orientation Connectée**

**Journée de la Femme Sport/Bien-être**

**Rencontre des Ecoles d'Athlé**

**WE Sport fu Vieux Lavoir**

Retrouvez les manifestations de la saison sur [le site du Comité](#)

## ANNONCE

Cette rubrique vous permet de passer une annonce (recherche d'intervenants, bénévole, appel à projet, don matériel...)





Comité Départemental 78  
**Sport en Milieu Rural**



[cdsmr78](https://www.facebook.com/cdsmr78)



[cdsmr78](https://www.instagram.com/cdsmr78)



[CDSMR Yvelines](https://www.linkedin.com/company/CDSMR-Yvelines)



[cdsmr78](https://www.youtube.com/c/cdsmr78)



[cdsmr78.fr](http://cdsmr78.fr)

Mise en page :

Samy Wolff



06 85 61 23 81

[samy.wolff@sportrural.fr](mailto:samy.wolff@sportrural.fr)



Le sport est dans ma nature